



Conseil Général
Method

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 03 NOVEMBRE 2008.

Présidente : Anne PLANCHE
Secrétaire : Fanny RODRIGUEZ

La Présidente ouvre l'assemblée à 20 heures en saluant les membres présents.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

117 membres ont été convoqués.

63 membres répondent à l'appel.

54 membres sont absents dont 21 excusés.

Madame la Syndique ainsi que les quatre Municipaux et Madame la Boursière sont présents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Les scrutateurs sont Madame Daisy Caillet et Monsieur Patrick Girard.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Appel.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 2008.**
- 3. Assermentation des nouveaux membres.**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**
- 5. Communications de la Présidente.**
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Préavis municipal n°27 : Règlement et taxes sur les déchets / Modifications. – Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 8. Préavis municipal n°28 : Budget 2009. – Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 9. Préavis municipal n°29 : Arrêté d'imposition 2009. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 10. Préavis municipal n°30 : Demande de crédit de Frs. 98'000.- pour le réaménagement du Pont sur le Mujon. – Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 11. Préavis municipal n°31 : Demande de crédit de Frs. 35'000.- pour la réfection du chemin de Champs Colomb. – Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 12. Nomination d'un membre suppléant à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux.**
- 13. Interventions individuelles.**

L'ordre du jour est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 août 2008.

Chaque membre a reçu, avec la convocation, une copie du procès-verbal de la séance du 28 août 2008. Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

3. Assermentation des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.

Aucune question en suspens.

5. Communications de la Présidente.

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Philippe Chevalier.

- Suite à la réorganisation du tri postal, les convocations pour le Conseil devront dorénavant être adressées personnellement à chaque membre sous pli fermé.
- Les statistiques de fréquentation pour la période 2007-2008 sont les suivantes - Moyenne des membres du Conseil : 117 membres. Moyenne des électeurs communaux : 360 électeurs. Participation des électeurs au Conseil général : ~33%. Fréquentation moyenne des membres du Conseil aux séances (6 séances) : 64,6% (de 55% à 80,3%).

6. Communications de la Municipalité.

Monsieur Christian Rochat signale que le relevé des compteurs d'eau est en cours. Merci de faire bon accueil à la préposée. Les travaux entrepris entre le Moulin et Clos Cugnez sont terminés.

Monsieur Yves Réveillac annonce que le préposé à la déchetterie Monsieur Raymond Pilet sera indisponible jusqu'en janvier 2009. Un remplaçant a été nommé en la personne de Monsieur Da Silva Brites. Il a pris ses fonctions le 1^{er} novembre.

7. Préavis municipal n°27 : Règlement et taxes sur les déchets / Modifications. – Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Marcel Buret donne lecture du rapport : La commission composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Marcel Buret, Yves Epenoy, Brice Marendaz et Amadio Santacroce, s'est réunie le 30 octobre 2008 et a étudié les modifications proposées par le SESA. Celles-ci précisent le cadre des voies de droit. En outre le SESA demande de modifier la partie réservée à la signature du département. Après analyse et discussions, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis n°27.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. La Présidente procède au vote des trois articles du préavis.

Les articles 1, 2, 3, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°27 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

8. Préavis municipal n°28 : Budget 2009. – Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal, ainsi que le projet de budget détaillé ayant été envoyés avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Brice Marendaz donne lecture du rapport : La commission composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Yves Epenoy, Marcel Buret, Amadio Santacroce et Brice Marendaz s'est réunie les 6, 8, 16, 21, 29 et 30 octobre 2008. Le projet de budget avait été remis aux membres de la commission pour sa séance du 6 octobre. La Municipalité représentée par Madame Ratano, Syndique, Monsieur Yves Reveilhac, Municipal et Madame Nicole Conrad, Boursière communale, ont rejoint la commission lors de deux réunions, les 8 et 29 octobre. Les nombreuses questions posées ont trouvé réponse. Les remarques de la commission ont été entendues et quelques modifications proposées ont été retenues. Un résumé du compte de fonctionnement a été envoyé aux membres avec la convocation pour l'assemblée du Conseil Général. Le budget présente un excédent de charge de Frs. 210'700.- contre Frs. 150'490.- l'an passé. Dans son dernier rapport, la commission invitait la municipalité à réfléchir à des solutions destinées à inverser la tendance. Cette année, l'excédent de charge augmente encore. Telle qu'elle apparaît à la commission dans sa majorité, la situation devient préoccupante. La facture sociale que le canton nous impose augmente chaque année. En 2007, le poste «sécurité sociale» était de Frs. 292'876.50. Au budget 2008, il augmente à Frs. 360'400.-.

Dans le présent budget, le canton réclame Frs. 416'200.-. Cette différence est liée à une augmentation de la population et des charges cantonales, elle correspond pratiquement à l'augmentation du déficit prévu pour l'an prochain. Le poste «épuration» présente chaque année un déséquilibre non négligeable : Le budget prévoit un excédent de charges de Frs. 38'750.-. Nous invitons la Municipalité à revoir le règlement en vigueur, il ne correspond plus aux critères actuels. Les charges de l'administration augmentent de façon significative. Les raisons principales sont imputables aux changements intervenus récemment au sein du personnel administratif. Une nouvelle boursière et une nouvelle secrétaire nécessitent un temps d'adaptation qui a un coût compréhensible. En ce qui concerne la décharge bioactive, les honoraires des avocats BMG baissent de moitié, à Frs. 35'000.-. Le bureau EcoService, qui constitue notre dossier technique, est budgété à Frs. 35'000.-. Afin de tout mettre en œuvre pour limiter nos pertes prévues, nous proposons à la municipalité de revoir encore certains projets qui pourraient être reportés ou diminués, en s'inspirant des propositions que nous avons formulés. La commission tient à réaffirmer sa confiance en notre Municipalité et relève que des efforts ont déjà permis de limiter nos pertes de façon significative. Néanmoins, considérant ce qui précède, la commission dans sa majorité recommande au Conseil de refuser le budget tel qu'il a été proposé.

Madame la Syndique donne quelques informations complémentaires et revient sur les différents points soulevés par la commission : • Les coûts du personnel administratif sont justifiés, car le greffe municipal est de plus en plus obligé à faire face aux nouvelles compétences que lui sont attribuées. La formation du personnel n'est plus simplement une formation de départ, mais une formation continue. • Les frais informatiques sont justifiés, car l'informatique devient indispensable pour toute communication avec les instances étatiques et les logiciels nécessaires ne sont pas pris en charge par l'Etat. • Les frais d'entretien du patrimoine de la commune sont aussi justifiés, car le temps passe et tout ouvrage ainsi que tout bâtiment demande de l'entretien. Prévenir coûte toujours moins cher qu'intervenir en catastrophe. Sans oublier les interventions qui sont rendues nécessaires suite aux modifications des procédures cantonales. • Les frais d'honoraires des consultants sont également justifiés, car la Municipalité ne dispose pas de toutes les compétences pour évaluer et réaliser les obligations de loi et les mandats du Conseil. Hélas, les ingénieurs, les urbanistes, les avocats et les spécialistes de toute sorte ne fournissent pas un service «de milice». • Les coûts pour l'entretien des routes sont justifiés, car la sécurité est une priorité absolue. • Les nouveaux investissements sont aussi justifiés, car un village sans projets meurt. • Les coûts engendrés par l'école sont bien sûr justifiés. Notre participation, pratiquement obligatoire, à l'entente scolaire intercommunale avec Yverdon a vu les coûts pour l'écolage de nos élèves augmenter considérablement. L'origine de ceci n'est rien d'autre que la loi scolaire en vigueur qui pénalise les petits collèges de village au profit des établissements en ville.

Le problème principal se situe dans l'explosion de la facture sociale. D'un montant de Frs. 65'169.- en 1995, elle a passé à une somme effarante de Frs. 588'087.- en 2008 (dont Frs. 278'823.- de surplus 2007). Pour 2009, les prévisions laissent présager un montant de Frs. 360'400.-. La facture sociale ne cesse d'augmenter et ne comprend pas de loin tout ce que le Canton nous réclame. Si on y rajoute tous les coûts engendrés par les contributions hors facture sociale (par exemple : LAJE, ORCPI etc...), nous dépassons dans notre budget les Frs. 416'000.-. Le canton ne cesse d'imposer de nouvelles exigences et la commune est obligée d'exécuter et surtout de payer ! Qui impose ? Le canton. Qui paye ? La commune... Heureusement, à l'heure actuelle, Method n'est pas perdante au niveau de la péréquation financière, et pour 2008, les prévisions sont également positives.

Concernant les nouveaux projets, nous ne devons pas permettre à l'Etat de bloquer notre futur. Nous ne voyons pas de raison pour bloquer les projets qui permettront à Method de se développer. Nous voulons profiter de notre position géographique (au centre du nouveau district), pour un retour sur investissement au niveau régional. Madame la Syndique cite alors, en exemple, un projet qui illustre particulièrement bien ses dires : Le projet Ecole + LAJE, qui consiste en une étude de faisabilité pour la rénovation du bâtiment du collège, avec un double objectif.

Premièrement, la mise en conformité du bâtiment pour en faire un centre de vie enfantine, qui offre les prestations réglées par la LAJE, en hébergeant éventuellement aussi le jardin d'enfance privé existant (Timatou). Et deuxièmement, concevoir la rénovation de façon à pouvoir continuer à mettre à disposition de l'entente scolaire intercommunale les classes pour l'école enfantine. Un budget de Frs. 27'000.- a été prévu pour cette étude faisabilité.

(...)

Un déficit comptable de Frs. 210'000.-, selon le budget 2009, ne fait pas peur à la Municipalité. Il correspond pratiquement à l'augmentation prévue de la facture sociale. Ne permettons pas au canton de nous priver d'un futur ! C'est pour cette raison que la Municipalité a osé présenter un budget déficitaire. La commission soulève, avec raison, le déficit chronique du poste «épuration». Il n'est effectivement pas normal, ni admissible que ce poste soit en déficit et la Municipalité a déjà entrepris des démarches afin de rétablir l'équilibre. La commission relève également l'augmentation des charges de l'administration. La Municipalité fera tout son possible pour les diminuer et la Syndique espère que l'installation de nouveaux logiciels informatiques y contribuera. Concernant la décharge bioactive, selon les dernières nouvelles en provenance de l'Etat, il semble qu'actuellement les choses soient très calmes. Tout le monde attend l'étude d'impact et les avocats vont limiter leur activité au strict minimum. La somme prévue ne sera pas utilisée dans sa totalité cette année. La commission demande aussi de limiter les projets. Sur ce point, la Municipalité a prévu un montant censément être alloué au refuge. Cette somme sera utilisée, ou non, en fonction des disponibilités. La Municipalité désire également revoir la politique des dons. Habituellement, la commune verse entre Frs. 5'000.- et Frs. 6'000.- de dons annuels. Cette somme a été réduite à Frs. 3'000.- en 2007 et actuellement, seuls Frs. 1'500.- ont dépensés. Au lieu de verser de l'argent à droite et à gauche, pourquoi ne pas se concentrer sur les familles et aider les enfants de Method à pratiquer un sport ou une activité culturelle ? Pourquoi ne pas aider nos sociétés locales en leur offrant, par exemple, de meilleures conditions pour la location de la grande salle et en effaçant les disparités existantes ? Pour terminer, la commission affirme avoir confiance en la Municipalité. Alors à ce moment-là pourquoi refuser le budget ?

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Amadio Santacroce apporte quelques éclaircissements sur le rapport de la commission, qui peut paraître sévère. La commission est préoccupée et elle a préavisé négativement pour éviter des surprises désagréables, comme une inévitable augmentation des taxes ou des impôts, si la situation se dégrade encore. La commission ne souhaite pas la mort du village. L'an prochain, plus de Frs. 300'000.- d'investissements sont prévus. Le raisonnement a été le suivant, faisons les choses peu à peu, en fonction de ce que l'on peut payer. La commission n'a pas demandé à la Municipalité de renoncer à tous les projets, mais d'en abandonner certains, jugés ridicules et d'en différer d'autres. Un excédent de charges de Frs. 150'000.- est annoncé pour 2008, plus les Frs. 210'000.- budgétés pour 2009, cela représente un déficit cumulé sur deux ans de Frs. 360'000.-. Si à cela s'ajoute des taxes non prévues pour 2009, le déficit chronique frisera les Frs. 400'000.-. Pour la ville d'Orbe, qui compte 6000 habitants, le déficit prévu en 2009 avoisinera les Frs. 500'000.-. Et à Method, qui ne compte pas 600 âmes, ce même déficit sera de Frs. 210'000.-. A vous de juger ! La facture sociale a effectivement augmenté. Cela est normal puisque nous payons en fonction du nombre d'habitants et que la population a passablement augmenté ces derniers temps.

Monsieur Yves Epenoy précise que la commission n'a pas éliminé de projets municipaux. Elle a demandé à ce que certains projets soient reportés ou sortis du budget et demandés en préavis devant le Conseil, en cas de besoin.

Madame Michèle Depairon-Réveilhac demande comment la Municipalité entend gérer la dette, si celle-ci ne cesse d'augmenter d'année en année ?

Madame la Syndique répond que le Conseil a voté un plafond d'endettement en début de législature. La commune se doit de rester en deçà de ce plafond fixé à Frs. 3'800'000.-. La Municipalité a envisagé une gestion sur le long terme, sur la durée de la législature, et elle n'espère jamais atteindre le plafond. Tous les projets ne seront pas réalisés en même temps, à coup d'emprunts. Dans les préavis, il est toujours spécifié que la Municipalité est autorisée

à emprunter aux meilleures conditions du moment ou à utiliser la trésorerie courante. Bien gérer la dette, c'est de ne pas faire de dettes quand cela n'est pas nécessaire. La Municipalité fait tout son possible pour récupérer la dette existante, héritée en début de législature en 2006. Elle agit également de sorte à ne pas encore l'augmenter. Madame la Syndique précise à la commission que les électeurs ont élu la Municipalité et fait confiance à une équipe. Cette équipe se soumet au Conseil, par le biais de préavis, à chaque fois qu'elle entend engager les deniers communaux. Le Conseil a toujours le dernier mot et c'est lui qui décide. La Municipalité, en présentant ce budget, a choisi une politique de transparence totale. Il aurait bien sûr été possible de présenter un budget équilibré, en modifiant certains chiffres et en faisant de la cosmétique. Puis, de faire passer les projets en venant devant le Conseil à coup de demandes de crédits, tout au long de l'année, en espérant que les gens oublient les sommes déjà allouées. La Municipalité ne joue pas avec l'argent du contribuable et ne mène pas cette politique. Elle préfère jouer la transparence. La commission a émis des remarques très pertinentes et justifiées. Certaines ont abouti à des modifications, déjà répercutées dans le budget présenté. L'an prochain, l'arrêté d'imposition sera présenté en juin, avec les comptes, pour avoir les chiffres réels sous les yeux. Le taux d'imposition sera dorénavant fixé pour deux ans.

Monsieur Abramo Ratano demande si la Municipalité peut confirmer que le déficit de Frs. 210'000.- est bien un déficit comptable et rien d'autre ? Les chiffres présentés auparavant, qui montrent la situation financière réelle de la commune, couvrent largement ce déficit comptable. Il n'est pas question de s'endetter pour couvrir ce budget.

Madame la Syndique acquiesce.

Monsieur Abramo Ratano demande encore si les Frs. 210'000.- sont bien couverts par la trésorerie et si les investissements planifiés pour la traversée du village sont partiellement garantis par l'argent mis en provision ?

Madame la Syndique signale que le projet «routes, traversée du village et circulation» sera sans doute retardé, en raison du décès de Monsieur Jean-Luc Pointet, ingénieur attitré de la commune. Les investissements 2009, au niveau des routes seront donc limités.

Monsieur Abramo Ratano souligne encore que les Frs. 100'000.- pour le Pont du Mujon et les Frs. 60'000.- de la facture sociale sont déjà englobés dans le budget. Avec ces deux montants cumulés, on est très près du déficit. On ne dépense donc pas l'argent que l'on a en stock.

Madame la Syndique répond qu'effectivement, c'est pour ce genre de situation qu'un capital épargne a été constitué. Madame la Boursière est très stricte et veille à la bonne gestion de la commune.

Monsieur Amadio Santacroce précise le sens de la question de Monsieur Ratano, qui selon lui est la suivante : Devrons-nous emprunter pour remplir le portemonnaie communal et pour subvenir aux charges ou est-ce que la commune a des liquidités ?

Madame la Syndique répond que la commune a des liquidités.

Monsieur Amadio Santacroce indique tout de même que la situation financière de la commune n'est, actuellement, pas favorable. Nous devons payer des intérêts sur les Frs. 210'000.- de déficit, car cet argent n'est pas à nous.

Madame la Syndique mentionne que pour l'instant, aucun intérêt n'est à déboursier. La commune a des réserves dans lesquelles on n'a jamais puisé. Pour 2009, nous allons vivre avec ce que l'on a.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion et procède au vote du budget 2009.

Le préavis municipal n°28 est accepté à main levée, à la majorité, 11 avis contraires et 8 abstentions.

9. Préavis municipal n°29 : Arrêté d'imposition 2009. – Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Marcel Buret donne lecture du rapport : La commission composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Marcel Buret, Yves Epenoy, Brice Marendaz et Amadio Santacroce

s'est réunie le 30 octobre 2008 et a étudié la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition inchangé en 2009, ceci au taux de 78%. Après analyse et discussions, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal n°29.

La Présidente ouvre la discussion.

Puisque le Conseil vient d'accepter un budget largement déficitaire. Monsieur Amadio Santacroce propose un amendement demandant à modifier le taux d'imposition, en l'augmentant de 78% à 83%. Cette différence permettrait de récupérer Frs. 50'000.- d'impôts par année, plus environ Frs. 106'000.- en retour de la péréquation. Il ne resterait alors plus qu'un excédent de charges d'environ Frs. 60'000.- au budget. Ceci est une proposition de sagesse.

Monsieur Abramo Ratano signale que, selon le règlement, la proposition doit être appuyée par cinq conseillers.

La Présidente clos la discussion.

La Présidente demande si la proposition de Monsieur Santacroce est soutenue par cinq personnes. Aucun autre conseiller ne soutient la proposition de Monsieur Santacroce.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote des deux articles du préavis.

Les articles 1, 2, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°29 sont acceptés à main levée, sans avis contraire et 3 abstentions.

10. Préavis municipal n°30 : Demande de crédit de Frs. 98'000.- pour le réaménagement du Pont sur le Mujon. – Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Marcel Buret donne lecture du rapport : La commission composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Marcel Buret, Yves Epenoy, Brice Marendaz et Amadio Santacroce, s'est réunie le 30 octobre 2008 et a étudié la proposition de la Municipalité de réaliser les travaux suivants : Construction de deux ralentisseurs. Aménagement d'un chemin gravelé, y compris terrassement. Construction de trois bandes florales, bordures type chanfrein 3 pavés porphyres. Construction de deux grilles et évacuation des eaux de ruissellement au Mujon. Elargissement du trottoir existant. Après analyse et discussions, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 30.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Bernard Marendaz demande en quoi consiste l'aménagement d'un chemin gravelé ?

Monsieur Pascal Marendaz, municipal, répond qu'il s'agit d'un passage pour piéton depuis le Pont jusqu'à la hauteur de Promodis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clos la discussion puis procède au vote des quatre articles du préavis.

Les articles 1, 2, 3, 4, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°30 sont acceptés, à main levée, un avis contraire et 2 abstentions.

11. Préavis municipal n°31 : Demande de crédit de Frs. 35'000.- pour la réfection du chemin de Champs Colomb. – Rapport de la commission de gestion-finances.

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Monsieur Marcel Buret donne lecture du rapport : La commission composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Marcel Buret, Yves Epenoy, Brice Marendaz et Amadio Santacroce, s'est réunie le 30 octobre 2008 et a étudié la proposition de la Municipalité de faire réaliser les travaux suivants : Pose d'un nouveau tapis. Pose d'une grille supplémentaire. Une réserve pour imprévus est incluse. Après analyse et discussions, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal n°31.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. La Présidente procède au vote des quatre articles du préavis. Les articles 1, 2, 3, 4, ainsi que l'ensemble du préavis municipal n°31 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

12. Nomination d'un membre suppléant à la commission de recours en matière de taxes et impôts communaux.

La Présidente signale que suite à sa visite annuelle, Madame la Préfète a demandé à ce qu'un membre suppléant soit nommé à la commission de recours. Daisy Caillet, Raymond Ciana et Sébastien Marendaz forment actuellement cette commission depuis le début de la législature.

Monsieur Gabriel Caillet propose Monsieur Hervé Maxton, qui accepte. Aucun autre candidat n'est présenté.

Monsieur Hervé Maxton est élu à main levée, à l'unanimité.

13. Interventions individuelles.

Madame la Syndique remercie le Conseil pour la grande marque de confiance qu'il a témoignée à la Municipalité en acceptant le budget.

La Présidente remercie toutes les personnes œuvrant au sein du bureau du Conseil et des commissions, ainsi que la Municipalité et tout le personnel communal. L'excellente collaboration entre tous, permet d'effectuer un travail de haute qualité, tout au long de l'année.

La séance est levée à 21h20.

La traditionnelle verrée de fin d'année est servie à la buvette.

Verbalisé à Method, le 10 novembre 2008.

La présidente :

Anne PLANCHE

La secrétaire :

Fanny RODRIGUEZ